

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0023618

130898

Optique

Autres

Dentaire

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule 07731 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TABIT BEN SLIMANE ABDELAZIZ

Date de naissance : 1957

Adresse : HAY ZIATEN TANGER

Tél. : 0697530515 Total des frais engagés : 4,56.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Sara Boudi SPÉCIALISTE EN ONCOLOGIE Méd. Résidence Al Fath Avenue Moulay Hassan Bât. B, 2ème étage App. 34 - Tanger Tel. : 05 39 34 34 72 INPE : 161261052

Date de consultation : 28/05/2022

Nom et prénom du malade : TABIT BENSLIMANE ABDELAZIZ Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ADK pneumonie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant l'Exécution des Actes
21/09/11	CS		300.000	Dr. Sara DIBOUR SPECIALISTE EN DENTISTE Avenue Moulay Youssef, 24 BLOC B, 2 ^{eme} étage, apt 34 - Laâyoune Tel. : 05 39 34 34 72 INPE : 161261052

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AÏDÉ	21/09/2011	156.000

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
				<input type="

- Spécialiste en Cancérologie-Oncologie médicale
- Ancien médecin de l'Institut National d'Oncologie de Rabat et les hôpitaux de Lorraine (Nancy) - France
- Dépistage des cancers
- Diagnostic, traitement et suivi des patients cancéreux
- Soins de support Oncologiques et soins palliatifs
- Traitement de la douleur - Nutrition en Cancérologie

طبيبة اختصاصية في طب الأورام و أمراض السرطان
طبيبة ساقية بالمعهد الوطني للأوركولوجيا بالرباط و مستشفيات (لورين
ناسس)- فرنسا
العنوان: المركب للسرطان
تشخيص، علاج و تتبع مرضي السرطان
الرعاية الداعمة و التلطيفية
علاج الآلام - فاعلية علاج مرضي السرطان



CABINET DE CANCÉROLOGIE TANGER

Tanger le 02.09.2022

PPV 300 H00
PER 09/24
LOT 82537

M. Tabti Benslimane Abdellaziz

30,00 x 4

D Deltium

NS

30,00

1up x 31j posw 1mij

2) Ormoxirop X

NS

36w 1c x 5x 31j

PPV 300 H00
PER 06/25
LOT 1957

15607

Dr. Sara DAOUDI
SPÉIALISTE EN ONCOLOGIE MÉDICALE
Avenue Moulay Youssef, Résidence Al Fath
Bloc B, 2ème étage, appt 34 - Tanger
Tél. : 05 39 34 34 72
INPE : 161261052

PHARMACIE ARIHA
Avenue Moulay Youssef, Résidence Al Fath, Bloc B (au dessus du pharmacie moulay youssef), 2ème étage, appt34- Tanger
شارع مولاي يوسف ، إقامة الفتح بلوك ب (فوق صيدلية مولاي يوسف) الطابق الثاني ، قاعة 34 - طنجة



05 39 34 34 72



06 38 38 96 90



dr.saradaoudi@gmail.com